



## AVIS A LA POPULATION

Depuis l'annonce du Président de la République sur la distribution des masques par les maires, vous êtes légitimement nombreux à nous interpellier sur les modalités de cette dernière.

Sachez qu'à ce jour, aucune mesure ne nous a été notifiée par l'Etat, aussi sans attendre, la décision a été prise, dans une démarche de protection de nos populations, de commander via la centrale d'achat de la région Hauts de France trois masques lavables dit « grand public » de catégorie 2 (filtrant à 70 %) pour chaque habitant de Monchy Saint-Eloi (2 tailles possibles : adultes/enfants) :

- un premier masque sera payé par la région Hauts De France pour toute sa population)
- un second financé par la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (25 000 personnes concernées).
- un troisième, réglé sur le budget communal de Monchy Saint-Eloi, pour ses habitants.

Pour information, le coût d'achat pour la région, la CCLVD et la commune est de l'ordre de 2,40 € TTC le masque.

Les jours de distribution et les modalités vous seront communiqués dès que nous connaîtrons les dates de livraison. Nous les acheminerons à domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Si le besoin en masque venait à perdurer, il est annoncé que vous aurez la possibilité d'en trouver en vente dans le commerce.

Sans attendre cette dotation, vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder à la fabrication de masques conformes à la norme AFNOR, en suivant l'infographie communiquée par la Préfecture et mise en ligne sur le site [monchysainteloi.fr](http://monchysainteloi.fr)

Prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

Monchy Saint-Eloi, le 28 avril 2020

Le Maire,  
Alain BOUCHER.